

Monde

La France critiquée pour des retours au compte-gouttes d'enfants de djihadistes en Syrie ▼

Si sept enfants français ont été rapatriés en janvier, le gouvernement refuse de faire revenir massivement d'anciens membres de l'EI. Des avocats dénoncent une "politique de pourrissement de la situation".



Le camp d'Al-Hol, en Syrie, le 25 août 2020. [apf.com/Delil Souleiman](https://www.apf.com/DelilSouleiman)

→ Par Cécile de Sèze

La question est épineuse mais urgente. Que faire des femmes et enfants français, appelés communément « enfants et femmes de djihadistes », enfermés dans des camps en Syrie tenus par les Kurdes ? « *La question du rapatriement est extrêmement difficile. Elle met en danger aussi des soldats, des agents français et ça n'est pas simple d'extraire des camps les ressortissants français* », assure le Garde des Sceaux **Éric Dupond-Moretti**. Dans une interview accordée à *France Info* vendredi, le ministre de la Justice a ainsi distingué « *la réponse du cœur* » et la « *réponse possible* » concernant cette question qui traîne, pour certaines personnes sur place, depuis près de trois ans.

Une explication « *pathétique* », estime l'avocate **Marie Dosé** à *L'Express*, qui, avec d'autres confrères, défend des familles d'enfants français retenus dans des camps, pour les faire rapatrier avec leur mère. « *C'est ahurissant d'entendre ces propos, abonde son confrère Ludovic Rivière, contacté par L'Express. C'est dangereux pour nos soldats, mais ce n'est pas dangereux pour les centaines d'enfants qui vivent dans des tentes, dans des conditions sanitaires dramatiques ?* » En 2019, 371 enfants sont morts dans le camp syrien d'Al-Hol, principalement de malnutrition et de manque de soin.

Dangereux pour qui ?

Concrètement, lorsque des enfants sont rapatriés en France, soit ils sont amenés à la frontière par les autorités kurdes puis récupérés par une délégation française, soit des agents vont directement les chercher à la sortie des camps, explique l'avocat. « *Je veux bien comprendre que ça peut être compliqué, mais c'est quand même faisable* », tranche-t-il.

Les arguments sécuritaires apportés par le garde des Sceaux, par ailleurs ancien ténor du barreau parisien, sont alors fermement dénoncés. Les avocats soulignent que des délégations européennes, dont françaises, des députés, des journalistes se rendent dans ces camps. « *Le ministre nous explique que des militaires ne sont pas capables d'aller là où des délégations européennes se rendent ! Soit il n'a pas travaillé la question, soit il se moque du monde et tombe dans le pire du populisme* », s'insurge alors Marie Dosé.

Des rapatriements loin d'être impossibles

Et si Éric Dupond-Moretti met par ailleurs en avant des « *accords internationaux* », sans préciser lesquels, qui ne permettraient pas à la France de ramener si facilement ses ressortissants, notamment mineurs, les Kurdes de leur côté réclament depuis le début que chaque pays prenne en charge ses propres ressortissants. Car ces prisonniers représentent une charge pour eux. Une démarche qui pourrait, par ailleurs, être facilitée par les Américains sur place, qui font partie de la coalition internationale avec la France. « *Les Américains mettent à notre disposition des avions, les Kurdes nous disent de venir les chercher* », résume Marie Dosé.

La plupart des habitants de ces camps y vivent, ou survivent, depuis la chute du dernier bastion de l'Etat islamique, Baghouz, en février 2019. Les enfants français et leur mère, et plus globalement les Européens, ont été majoritairement transférés du camp d'Al-Hol au camp de Roj, près de la frontière irakienne, où il peut faire jusqu'à 50° l'été et -10° l'hiver. Si le premier se situe dans une zone agitée, celui de Roj est dans « *une zone relativement sécurisée où il y a peu d'incidents* », selon Ludovic Rivière.

Plusieurs pays occidentaux, dont certains voisins européens, ont en effet montré que la démarche était faisable. Récemment, l'Allemagne et la Finlande ont rapatrié du nord de la Syrie cinq femmes, dont certaines visées par des poursuites judiciaires dans leur pays pour appartenance à l'organisation État islamique (EI), et douze enfants. Berlin assure que ce type d'opérations dites « *humanitaires* » vont se multiplier dans les mois à venir. La France en est aussi capable puisqu'elle a rapatrié sept enfants le 13 janvier, selon le garde des Sceaux, et 35 en tout, en trois ans. « *Localement, la France n'a aucun problème à mettre en œuvre des opérations de rapatriement, les Kurdes font tout pour faciliter une intervention de la France* », assure Ludovic Rivière.

Au goutte-à-goutte

Mais le gouvernement français n'a pas changé sa ligne politique du cas pas cas. Il reste encore 180 enfants environ, dont 80% ont moins de 6 ans, et environ 80 femmes dans les différents camps syriens. Principalement regroupés dans le camp de Roj, près de la frontière irakienne, femmes et enfants français attendent de rentrer en France. Aucune mère n'a été rapatriée sur le territoire, même si elles le réclament et savent qu'elles seront incarcérées et jugées.

Certaines sont même gravement malades. Comme la fille de **Pascale Descamps**, à qui les médecins ont diagnostiqué un cancer du côlon, selon sa mère. Partie en Syrie en 2015, avec ses trois enfants, elle en a eu un quatrième sur place. Depuis une semaine, sa mère, Pascale Descamps, devant l'inaction du gouvernement, a entamé une grève de la faim pour que sa fille et ses petits-enfants soient rapatriés. Si Éric Dupond-Moretti a affirmé à *France Info* que son dossier était à l'étude, Pascale Descamps n'a toujours aucune nouvelle du gouvernement.

« On ne peut pas laisser ma fille crever et agoniser devant ses propres enfants », se désole-t-elle, contactée par *L'Express*. Cette grand-mère du Pas-de-Calais ne comprend pas non plus l'argumentaire avancé par le ministre de la Justice. Elle *« ne demande pas l'impunité, mais simplement une justice digne et équitable dans le respect des droits de l'Homme. Elle va mourir si on ne fait rien, la France la condamne à mort. Il y a une volonté de les laisser dépérir là-bas »*, souffle Pascale Descamps. Ludovic Rivière dénonce, lui, une *« politique du pourrissement »*. Il dit ne pas pouvoir *« imaginer que [son] pays attende la mort d'un enfant ou une femme française. On n'est pas des barbares »*.

Un enjeu sécuritaire pour la France

Les enfants qui sont rapatriés sont soit des orphelins, soit des enfants en danger sécuritaire, soit leur mère a accepté de s'en séparer. Et parfois, des fratries sont divisées. Et *« tant qu'on arrache les enfants des bras de leur mère, ça se passera mal. Ces enfants doivent rentrer avec leur mère, ils n'ont qu'elle. Sinon, quel sentiment de la France vont-ils retenir ? Qu'elle a fait partie de la coalition qui a tué leur père dans les bombardements et a laissé mourir leur mère sous une tente ? Les laisser sur place c'est donné raison à Daech et conforter son discours sur l'Occident. On les transforme en martyrs, tout cela participe à la fabrique du terrorisme en France »*, analyse Marie Dosé.

Une question qui est donc aussi d'ordre sécuritaire pour la France. Outre des enfants qui vont grandir avec ce souvenir de la France, plusieurs femmes se sont déjà échappées des camps, dont des Françaises, et parmi elles, **Hayat Boumeddiene**, une des principales accusées dans le procès sur les attentats de janvier 2015, ou plus récemment **Souad Benalia**. Toutes n'ont pas rompu avec l'idéologie qui les a fait voyager en Syrie.

La décision dans les mains d'Emmanuel Macron

La position du gouvernement n'est-elle qu'un manque de volonté ? En février 2019, selon *Libération*, une opération de rapatriement d'ampleur avait été planifiée. Mais un sondage d'opinion est venu tuer la démarche dans l'œuf. Ce qui prouve qu'elle était possible et même envisagée.

« *On a laissé la situation pourrir trop longtemps* », se désole alors Ludovic Rivière, qui craint que la situation se retourne contre la France. Maintenant, cette décision est soumise à un calendrier politique électoral. « *De toute façon, c'est Emmanuel Macron qui tranche, c'est l'Élysée qui me l'a affirmé, c'est lui qui bloque et personne d'autre* », assure Marie Dosé. Si le président ne prend pas de décision maintenant, il sera ensuite trop tard au regard de la campagne présidentielle, estiment les interlocuteurs. « *On est au-delà du manque de courage politique à ce niveau-là, c'est un pur calcul électoraliste* », dénonce l'avocate. ■